

Mairie de VAUXRENARD (Rhône)
Arrondissement de Villefranche sur Saône

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 8 Présents : 8 Votants : 8	Date de la séance : 08 avril 2025 Date de la convocation : 03 avril 2025
Présents : MM. DENUELLE Sixte - DORY Sylvain - FOREST Daniel - GULGILMINOTTI Morgan - POURREYRON Cyril - Mmes PRELE Chrystel - ROCHER Rollande - M. SAVOYE Marc Absent excusé : Secrétaire : M. POURREYRON Cyril	

Le Conseil Municipal de la commune de VAUXRENARD dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Sixte DENUELLE, Maire.

Budget communal : affectation de résultat – Exercice 2024

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 380 844.69 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter	
Résultat de l'exercice :	37 205,46
Résultat reporté N-1 (ligne 002 du CA)	343 639,23
Résultat de clôture à affecter :	380 844,69
Besoins réels de la section d'investissement	
Résultat d'investissement de l'exercice :	-130 680,69
Résultat reporté N-1 (ligne 001 du CA):	-11 132,94
Résultat de clôture:(ligne 001)	-141 813,63
Restes à réaliser recettes :	132 000,00
Restes à réaliser dépenses :	0,00
Solde Restes à Réaliser ;	132 000,00
Résultat clôture + rar :	-9 813,63
Besoin de financement :	9 813,63
Excédent de financement :	0,00
Affectation du résultat de la section de fonctionnement	
Résultat excédentaire :	380 844,69
En couverture du besoin réel de financement :	9 813,63
En dotation complémentaire :	300 000,00
Total c/1068 :	309 813,63
Excédent reporté (ligne 002 en recettes):	71 031,06
TOTAL AFFECTE :	380 844,69
Résultat déficitaire (ligne 002 en dépenses):	0,00

Ainsi fait et délibéré, à VAUXRENARD, les jours mois et an que susdits.

Le Maire, Sixte Denuelle

